

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2433

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

ÉTAT B

Mission « Remboursements et dégrèvements »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	+70 000 000	0	+70 000 000 0	0
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	-330 000 000	+70 000 000	-330 000 000 0	+70 000 000 0
TOTAUX	-260 000 000	+70 000 000	-260 000 000 0	+70 000 000 0
SOLDE	-330 000 000		-330 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de coordination ajuste le montant des crédits de la mission « Remboursements et dégrèvements » compte tenu de l'amendement n°2098 adopté lors de l'examen de la première

partie du projet de loi de finances rectificative qui maintient l'exonération de taxe d'habitation pour les contribuables âgés et modestes qui occupent leur habitation principale dans les conditions prévues au I de l'article 1390 du code général des impôts (CGI) au titre de 2019 et 2020.